




FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cid

EU0012 - CH (FR)

conformément à la directive CE/2001/58

Classification	Équipement de protection individuelle	Symbole(s)
<p>C</p> 		

Date de préparation 03/14/2007

Date de révision

Numéro de révision: 0

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Code du produit EU0012 - CH (FR)
Nom du produit Cid
Utilisation recommandée Agents de nettoyage, acides

<p> Contacteur le fabricant DeLaval N.V. Industriepark-Drongen 10 B-9031 Gent Belgium Tel. +32 9 280 91 21 Email MSDS.EU@delaval.com </p>	<p> Fournisseur DeLaval AG Munchrutstrasse 2 CH-6210 SURSEE Switzerland Tel (41) 926 6611 </p>
--	--

Téléphone en cas d'urgence (41) 1 251 51 51

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

La préparation est classée comme dangereuse conformément à la Directive 1999/45/CE.

C - Corrosif

Dangers les plus importants
 Provoque de graves brûlures
 Irritant pour les yeux et la peau

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom Chimique	No.-CAS	No.-EINECS.	% en poids	Classification
Acide phosphorique	7664-38-2	231-633-2	10 - 20	C;R34
Acide sulfurique	7664-93-9	231-639-5	5 - 10	C;R35

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir article 16

4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux	Un examen médical immédiat est requis. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Contact avec les yeux	Un examen médical immédiat est requis. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Contact avec la peau	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.
Ingestion	Un examen médical immédiat est requis. Eloigner du lieu d'exposition, coucher. Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Avis aux médecins	Traiter de façon symptomatique.
Protection pour les secouristes	Utiliser un équipement de protection individuelle.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié

Utilisation:., poudre d'extinction, dioxyde de carbone (CO2), eau pulvérisée, mousse résistant à l'alcool

Risques spécifiques dus au produit chimique

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Équipement de protection et mesures de précautions pour les pompiers

Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Utiliser un équipement de protection individuelle.
Méthodes de nettoyage	Endiguer. Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.
Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter que le produit arrive dans les égouts.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation En règle générale, 10 renouvellements complets de l'air par heure sont recommandés sur le lieu de travail.

Stockage Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Éviter une exposition directe au soleil.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition

Nom Chimique	EU	United Kingdom	La France	L'Espagne	L'Allemagne
Acide phosphorique	1 mg/m ³ TWA: 1 mg/m ³ TWA 1 mg/m ³ TWA 2 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³ STEL 2 mg/m ³ STEL	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³	VME: 0.2 ppm VME: 1 mg/m ³ VLE: 0.5 ppm VLE: 2 mg/m ³	VLA-EC: 2 mg/m ³ VLA- EC VLA-ED: 1 mg/m ³ VLA- ED	MAK: 2 mg/m ³ PEAK: 4 mg/m ³
Acide sulfurique			VME: 1 mg/m ³ VLE: 3 mg/m ³	VLA-EC: 3 mg/m ³ VLA- EC VLA-ED: 1 mg/m ³ VLA- ED	MAK: 0.1 mg/m ³ Peak: 0.1 mg/m ³

Nom Chimique	L'Italie	Le Portugal	Netherlands	La Finlande	L'Autriche
Acide phosphorique	TWA: 1 mg/m ³	STEL: 3 mg/m ³ TWA: 1 mg/m ³	MAC: 0.2 ppm MAC: 1 mg/m ³ STEL: 0.5 ppm STEL: 2 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³	MAK: 1 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³
Acide sulfurique		STEL: 3 mg/m ³ TWA: 1 mg/m ³	MAC: 1 mg/m ³	TWA: 0.2 mg/m ³ STEL: 1 mg/m ³	MAK: 1 mg/m ³ Ceiling: 2 mg/m ³

Nom Chimique	La Suisse	la Pologne	La Norvège	L'Irlande	Le Danemark
Acide phosphorique	MAK: 1 mg/m ³ MAK	NDSch: 2 mg/m ³ NDS: 1 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³
Acide sulfurique	STEL: 0.1 mg/m ³ STEL (inhalable, 15 min) MAK: 0.1 mg/m ³ MAK (inhalable)	NDSch: 3 mg/m ³ NDS: 1 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³ TWA: 0.2 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³

Contrôle de l'exposition professionnelle

Mesures d'ordre technique Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.

Protection des yeux lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau Vêtements de protection à manches longues. vêtements étanches. Tablier résistant aux produits chimiques. Bottes. Gants imperméables. Gants en néoprène.

Protection des mains Gants de protection

Considérations générales d'hygiène Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées au poste de travail. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Pour protéger l'environnement, enlever et laver tout équipement protecteur contaminé avant la réutilisation. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	incolore	Odeur	légère
Forme	liquide	pH	<1
Point d'éclair	Non applicable	Point/intervalle d'ébullition	96°C
Hydrosolubilité	Soluble in water	Densité	1.146

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	Stable dans des conditions normales
Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles. Exposition prolongée à l'air ou l'humidité. La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques. Peut dégager des gaz dangereux lors du chauffage. Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
Matières à éviter	Incompatible avec des acides forts et des bases, Incompatible avec des agents oxydants
Produits de décomposition dangereux	La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.
Possibilité de réactions dangereuses	Néant dans des conditions normales de traitement

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Nom Chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
Acide phosphorique	1530 mg/kg (Rat)	2730 mg/kg (Rabbit)	
Acide sulfurique	2140 mg/kg (Rat)		

Toxicité chronique Éviter les expositions répétées. Possibilité d'effets irréversibles. Un contact répété peut amener des réactions allergiques chez certains sujets très sensibles.

Cancérogénicité Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a classifié un des ingrédients comme cancérogène.

Nom Chimique	CIRC	UK
Acide sulfurique	Group 1	

Sensibilisation Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles.

Effets sur l'organe-cible Yeux, Système respiratoire, Peau, Dents .

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité**

Nom Chimique	Algues d'eau douce	Poisson d'eau douce	Microtox	Daphnie
Acide phosphorique				EC50 = 4.6 mg/L 12 h
Acide sulfurique				EC50 = 29 mg/L 24 h

Persistance et dégradabilité Pas d'information disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets de résidus / produits non utilisés Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur

Emballages contaminés Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Autres informations Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**IMDG/IMO**

No ONU 3264
Nom d'expédition 3264 - Liquide inorganique corrosif, acide, n.s.a (Acide sulfurique , Acide phosphorique)
Classe de danger 8
Groupe d'emballage III

ADR

No ONU 3264
Nom d'expédition 3264 - Liquide inorganique corrosif, acide, n.s.a (Acide sulfurique , Acide phosphorique)
Classe de danger 8
Groupe d'emballage III
Code de classement 80

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**Étiquetage**

La préparation est classée comme dangereuse conformément à la Directive 1999/45/CE

Symbole(s) C - Corrosif

**Phrase(s) de risque**

R35 - Provoque de graves brûlures

R36/38 - Irritant pour les yeux et la peau

Phrase(s) de sécurité

S 2 - Conserver hors de la portée des enfants

S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste

S45 - En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)

S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage

Inventaires internationales

Nom Chimique	EINECS	ELINCS	DSL	NDSL	PICCS	ENCS	La Chine	AICS	KECL
Acide phosphorique	231-633-2	-	X	-	X	X	X	X	KE-27427
Acide sulfurique	231-639-5	-	X	-	X	X	X	X	KE-32570

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases R mentionnées sous l'article 2

R34 - Provoque des brûlures

R35 - Provoque de graves brûlures

Date de préparation 03/14/2007

Date de révision

Sommaire de la révision Pas d'information disponible

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication

Fin de la Fiche de Données de Sécurité